CAUCHY-CHAUMONT & ASSOCIES
S.C.P. de Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

HAMAP

Association de bienfaisance

12 bis rue du Belvédère
92370 CHAVILLE

Rapports du commissaire aux comptes

sur les comptes annuels
sur les conventions règlementées

Exercice clos le 31 décembre 2015

Siège social : 12, Rue Pernelle – 75004 PARIS
Tél : 01.45.08.82.90. – Fax : 01.40.26.54.23.
N° Intracommunautaire FR 80 294 613 418
394 613 418 R.C.S. PARIS

CAUCHY-CHAUMONT & ASSOCIES
S.C.P. de Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

HAMAP
Association de bienfaisance

12 bis rue du Belvédère
92370 CHAVILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2015

Siège social : 12, Rue Pernelle – 75004 PARIS
Tél : 01.45.08.82.90. – Fax : 01.40.26.54.23.
N° Intracommunautaire FR 80 294 613 418
394 613 418 R.C.S. PARIS

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association de bienfaisance HAMAP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

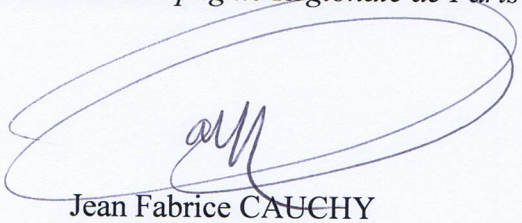
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux membres du bureau sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris le 13 avril 2016

Le Commissaire aux comptes

SCP CAUCHY-CHAUMONT & ASSOCIES

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Jean Fabrice CAUCHY
Associé

ASSOCIATION HAMAP
BILAN
EXERCICE 2015

ACTIF	Année 2015	*Rappel 2014*	PASSIF	Année 2015	*Rappel 2014*
Immbobilisations	3 423	*7 920*	Fonds associatifs	-17 737	*55 979*
Incororelles			Fonds propres		
Corporelles			Fonds associatif de réserve		
Amortissement Immo corporelles		*-5 515*	Reserves		
Financières	1 720	*1 240*	Report à nouveau		
			Résultat de l'exercice	-45 491	*-73 716*
Actif circulant					
Stocks					
Créances sur adhérents			Dettes		
Autres créances	49 719	*44 764*	Dettes financières		
			Fournisseurs et comptes ratachés		
Disponibilités			Dettes fiscales et sociales		
Placement de trésorerie	30 038	*75 444*	Autres dettes	22 058	*19 086*
Banques	100 733	*149 765*			
Caisse	82	*1 770*	Charges à payer		*453*
Charges contatées d'avance			Produits constatés d'avance	226 883	*273 586*
TOTAUX	**185 714**	***275 388***	**TOTAUX**	**185 714**	***275 388***

ASSOCIATION HAMAP
COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2015

CHARGES	Année 2015		Rappel 2014	PRODUITS	Année 2015		Rappel 2014
Charges d'exploitation		**953 209,87 €**	***775 359,35 €***	**Produis d'exploitation**		**907 469,28 €**	***684 636,41 €***
Frais généraux	55 122,56 €		*55 098,41 €*	Vente de marchandise et services	26 834,23 €		*6 912,30 €*
Projets et missions	750 204,76 €		*563 377,48 €*	Cotisations et dons	302 347,59 €		*157 361,09 €*
Charges de personnel	147 882,55 €		*150 063,36 €*	Subvention	546 692,75 €		*520 363,02 €*
Autres charges			*6 820,10 €*	Mécénat	15 000,00 €		
				Recettes participants missions			
Impôts et taxes				Autres produits	16 594,71 €		
Charges financières				**Produits financiers**	**249,63 €**		***1 371,72 €***
Charges exceptionnelles				**Produits exceptionnels**			***15 635,22 €***
Réultat (excédent)				**Résultat (insuffisance)**	**45 491 €**		***73 716,00 €***
TOTAUX	**953 209,87 €**		***775 359,35 €***	**TOTAUX**	**953 209,87 €**		***775 359,35 €***
Dons en nature	90 281,77 €		*74 167,00 €*	Dons en nature	90 281,77 €		*74 167,00 €*
Prestations en nature	14 487,43 €		*15 947,00 €*	Prestations en nature	14 487,43 €		*15 947,00 €*
Personnel bénévole	379 257,29 €		*171 893,00 €*	Personnel bénévole	379 257,29 €		*171 893,00 €*
TOTAUX	**484 026,49 €**		***262 007,00 €***	**TOTAUX**	**484 026,49 €**		***262 007,00 €***
GRANDS TOTAUX	**1 437 236,36 €**		***1 037 366,35 €***	**GRANDS TOTAUX**	**1 437 236,36 €**		***1 037 366,35 €***

HAMAP

12 BIS RUE DU BELVEDERE

92 370 CHAVILLE

Annexes légales

Aux comptes annuels présentés en euros

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

édité le 26/02/2016

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015 dont le total est de 185 714 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -45 490,96 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

SOMMAIRE

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Bénévolat
1.2 Immobilisations corporelles et incorporelles
1.3 Immobilisations financières et valeurs immobilières de placement
1.4 Créances et dettes

2. CHANGEMENT DE METHODE

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

4. ETAT DES AMORTISSEMENTS

5. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1 – BENEVOLAT :

Le temps de travail offert bénévolement à l'association en France est valorisé selon l'objet au tarif du SMIC horaire Brut soit 9,61 Euros de l'heure. Les tâches matérielles, par exemple la gestion du magasin de Satory où transitent divers objets (lits, tentes, couvertures, médicaments, etc.) sont valorisées à 9,61 Euros de l'heure. Le temps passé à l'élaboration des divers dossiers (demandes de subventions, tenue de comptabilité, gestion de la trésorerie, etc.) est valorisé à 9,61 Euros de l'heure. Le temps passé par les dirigeants de l'association (président, secrétaire général, trésorier) n'est pas pris en compte. Le matériel offert est valorisé au prix du neuf lorsque le matériel ou les denrées offertes sont sorties des rayons ou de l'année, et au prix argus lorsque les matériels offerts sont usagers. De manière générale l'ensemble des valorisations sont réalisées conformément au guide interne de valorisation.

1.2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 10 ans*
Constructions	*de 10 à 20 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

1.3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :
- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

L'association a une vocation à caractère exclusif de bienfaisance par arrêté préfectoral renouvelé en 2014. Elle reçoit des dons de la part du public, des collectivités locales et des subventions de divers organismes tels les agences de l'Eau ou les Conseils Généraux. Elle organise également des évènements (concerts,...) au profit exclusif de l'association.

Tous ces fonds sont destinés à des actions humanitaires : constructions de puits et amenées d'eau potable, aide aux écoles, soins et médicaments en faveur de nombreux pays (Haïti, Afrique de l'Ouest et subsaharienne, Madagascar, Liban, Palestine, Asie du Sud-Est,...).

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

L'association a fait au cours de l'exercice 2015 l'acquisition d'un véhicule pour un montant de 2 000€ amorti sur 4 ans de manière linéaire.

5. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Explications sur l'exercice en cours.

L'explication d'un tableau extra comptable permet de déterminer, à la clôture de l'exercice, les en-cours projets.

Il existe 26 projets en cours de réalisation pour l'exercice 2015.

Les opérations pour 8 de ces 26 projets ont été terminées, réceptionnés et clôturés financièrement en 2015.

Pour les 18 autres projets (voir tableau d'avancement 2015).

Les produits à recevoir correspondent aux dépenses engagés et non financées en trésorerie au 31/12/2015. Le montant des produits à recevoir est de 40 683 Euros.

Les produits constatés d'avance correspondent à une trésorerie perçue et non encore engagée au 31/12/2015 pour les projets. Le montant de produits constatés d'avance est de 226 882 Euros.

Concernant le tableau extra comptable, il y a principalement la description projet par projet, le pourcentage d'avancement au 31/12/2015, le montant des subventions signées avant le 31/12/2015, le montant encaissé avant le 31/12/2015, le total dépensé avant le 31/12/2015.

A la clôture de l'exercice en cours, il y a donc 18 projets qui ne sont pas terminés et qui se poursuivront donc jusqu'à bonne fin dans l'année 2016 ou suivant.

Le total dépensé pour l'ensemble des 26 projets avant le 31/12/2015 est de 1 153 703 Euros dont 949 376 Euros de dépenses fournisseurs et missions réalisées et 204 327 Euros de dépenses de structure réalisées avant le 31/12/2015.

L'état d'avancement fait apparaitre des produits à recevoir en 2016 à hauteur de 40 683 Euros et des produits constatés d'avance pour 2016 à hauteur de 226 882 Euros.

La trésorerie disponible sur les divers comptes bancaires correspond à la somme disponible et nécessaire pour la réalisation des projets en cours.

L'association fonctionne annuellement avec des charges d'exploitation de l'ordre de 200 000 Euros qui doivent donc être couvertes par la dotation des projets sur ce poste budgétaire et autres ressources de l'association.

Le montant des dons et cotisations pour l'exercice 2015 est de 302 347,59€.

CAUCHY-CHAUMONT & ASSOCIES
S.C.P. de Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

HAMAP
Association de bienfaisance

12 bis rue du Belvédère
92370 CHAVILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

Exercice clos le 31 décembre 2015

Siège social : 12, Rue Pernelle – 75004 PARIS
Tél : 01.45.08.82.90. – Fax : 01.40.26.54.23.
N° Intracommunautaire FR 80 294 613 418
394 613 418 R.C.S. PARIS

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à Paris le 13 avril 2016

Le Commissaire aux comptes

SCP CAUCHY-CHAUMONT & ASSOCIES

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Jean Fabrice CAUCHY
Associé